

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 27 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Délibération 039/2013 : "rapport d'activité 2012 de la Communauté de Communes" et "annexe tableau enfance jeunesse"; voir "rapport d'activité 2012", "annexe tableau enfance jeunesse 2012" et "pv 043/2012"; voir rapport d'activité 2011 : "pv 045/2011".**

**RAPPORT D'ACTIVITE 2012**

M. BOURGEOIS présent le rapport.

**Les compétences**

La Communauté a été créée par arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2003. Puis, ses compétences ont été étendues progressivement :

- Aide à la recherche d'emploi, aménagement et entretien des rivières, création et gestion des structures d'accueil périscolaire et de la Petite Enfance, accueil des adolescents (2005)
- Collecte et traitement des ordures ménagères (2007)
- Organisation et fonctionnement du service public de la distribution d'électricité (2008)
- Maintien à domicile des personnes âgées (2010)

Son périmètre a été élargi en 2004, avec l'intégration des communes de Boissy-le-Cutté et de St-Sulpice de Favières.

Elle compte aujourd'hui une population de 16.608 habitants (*population légale INSEE*).

**Les ressources humaines**

**Cadre Administratif (réparti sur tous services)**

Reposant initialement avec une mise à disposition de fonctionnaires de la Commune d'Etréchy, le fonctionnement administratif est désormais assuré par des fonctionnaires ayant muté sur la Communauté.

Les effectifs concernés sont désormais de 5 personnes statutaires (4,5 postes en ETP) ; *en 2005, ils étaient de 3,07 postes ETP.*

Cela concerne (*situation au 31/12/2012*)

- 1 directeur général des services (*plein temps*)
- 1 responsable de la comptabilité (*plein temps*)
- 1 responsable des ressources humaines (*plein temps*)

*Ces effectifs sont complétés par*

- 1 assistante à la comptabilité (*1/2 temps*)
- 1 assistante à la Direction Générale (*plein temps par mutation en 2013*)

De plus, compte tenu du transfert des compétences, certains fonctionnaires relevant du cadre administratif ont été également transférés. Il s'agit de :

- 1 responsable de la monétique (*plein temps*) + mise à disposition d'un agent (*11%*)
- 1 responsable du Service Communautaire d'Aide à la Recherche d'Emploi (*plein-temps*)
- 1 responsable du service Maintien à domicile (*poste créé / plein temps*)
- 2 assistantes Maintien à Domicile (*75% TP*)

**La police intercommunale**

*Ce service est constitué de 4 policiers auxquels a été adjoint un ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique). Initialement composé de 3 agents, avec le transfert de charges équivalent par la commune d'Etréchy, le 4<sup>ème</sup> poste a été créé en 2010 avec participation des communes per capita. Et pour parfaire le fonctionnement du service en 2 binômes, un poste d'ASVP est venu compléter cet effectif en 2010.*

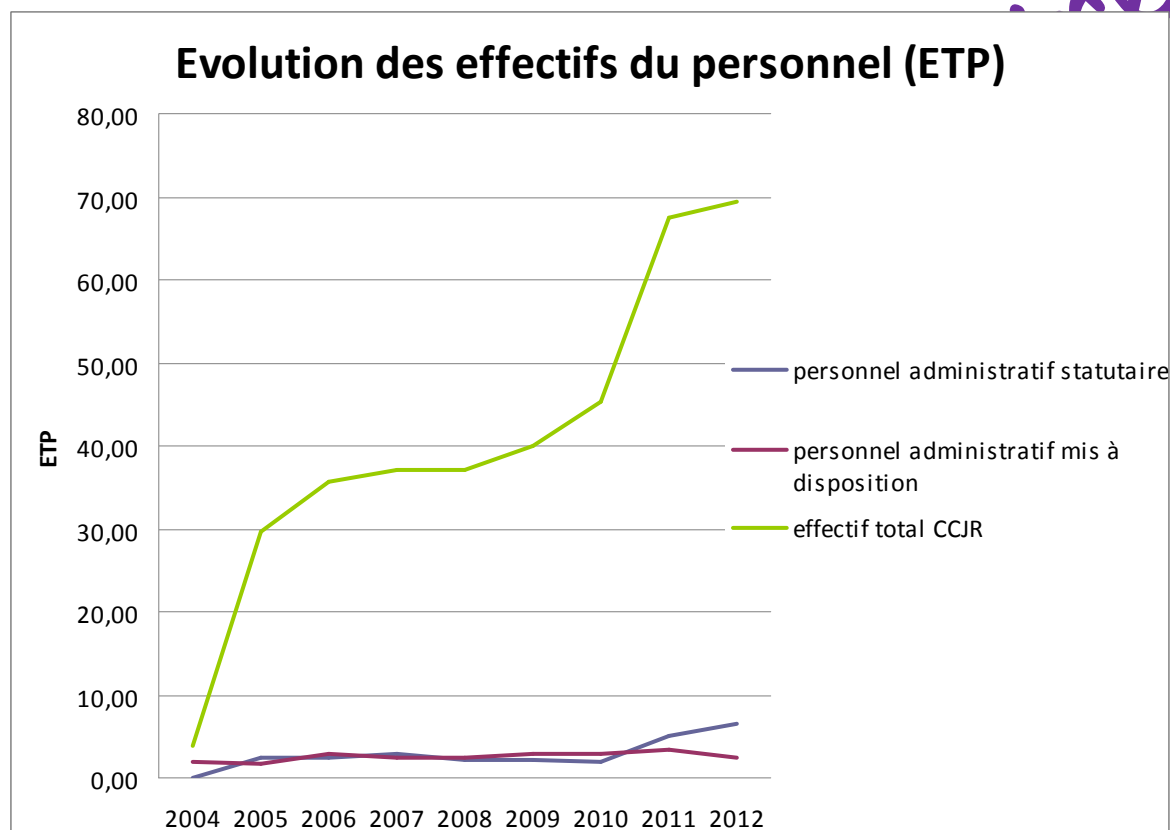
**Animation**

Les personnels exercent leurs missions dans la compétence « accueil périscolaire » et « Centres de loisirs ». Ils représentent plus de 37 emplois en équivalent Temps Plein.

### L'Espace Jeunes

Cette structure d'accueil des adolescents a été transférée au mois de juin 2005. Le personnel chargé de son fonctionnement est constitué maintenant de deux agents titulaires à plein temps.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
personnel administratif statutaire	0,00	2,32	2,43	2,78	2,09	2,14	2,00	4,95	6,50
personnel administratif mis à disposition	1,90	1,75	2,88	2,35	2,38	3,00	3,00	3,29	2,35
effectif total CCJR	3,86	29,75	35,58	37,04	37,17	40,05	45,31	67,39	69,50



### EVOLUTION DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS DES PERSONNELS

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
NOMBRE DE DOSSIERS (tous services)	4	50	66	93	73	80	87	130	157

### RECAPITULATIF DES POSTES ET COÛTS SALARIAUX –par service

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>POLICE</b>								
Effectifs ETP	2,75	1,3	3	2,5	2,92	3,68	4,88	4,92
coûts	60 690	38 590	95 456	85 739	103 384	122 704	168 124	169 396
<b>SCARE</b>								
Effectifs ETP	1	1	1	1	1	1	1	1
coûts	16 109	27 925	29 356	29 414	34 507	32 896	44 941	33 241

<b>ANIMATION</b>									
Effectifs ETP	22,93	28,97	29,01	30,2	31,99	36,63	35,41	37,34	1 011
	536 346	533 374	659 800	756 629	832 325	918 861	911 682	441	
<b>SOCIAL</b>									
Effectifs ETP	0	0	0	0	0	0	21,31	20,89	
	0	0	0	0	0	0	489 708	499 943	
<b>ADMINISTRATIF</b>									
Effectifs ETP	3,07	4,31	4,03	3,47	4,14	4	4,79	5,35	
	109 324	136 869	137 437	145 646	143 562	144 988	161 536	188 863	
<b>TOTAL des services</b>									
Effectifs ETP	29,75	35,58	37,04	37,17	40,05	45,31	67,39	69,5	
				<b>1 017</b>	<b>1 113</b>	<b>1 219</b>		<b>1 902</b>	
<b>coût total</b>	<b>722 469</b>	<b>736 758</b>	<b>922 049</b>	<b>428</b>	<b>778</b>	<b>449</b>	<b>1 775 991</b>	<b>884</b>	

Les montants indiqués correspondent aux coûts des agents (brut + charges patronales) + les dépenses de mise à disposition de personnel - les recettes (mises à disposition et remboursements assurance). Hors cotisation CNAS et assurance statutaire. **Les effectifs en ETP incluent les mises à disposition de personnels.**

#### Les locaux

La Communauté est hébergée depuis son origine dans les locaux de la Mairie d'Etréchy, et bénéficie de l'ensemble des moyens techniques mis à sa disposition. Depuis le début de l'année 2012, la commune a entrepris la réalisation de travaux d'aménagement afin de créer des espaces de bureau supplémentaires. Ces locaux, en voie d'achèvement, permettront à terme une meilleure identification des services de la Communauté. Une convention a été passée entre les deux collectivités pour régler les conditions précises d'occupation, et notamment en ce qui concerne le paiement d'un loyer.

Le poste de la régie « monétique » a été isolé au sein de la Mairie d'Etréchy, pour lui apporter à la fois une fonctionnalité accrue en parallèle à l'accroissement du nombre de cartes mises en service, ainsi qu'une identité forte d'un service intercommunal.

Le service du Maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes est abrité dans un bureau partagé avec le CCAS d'Etréchy (25% du temps), auquel est ajouté un bureau spécifiquement dédié au service pour sa responsable.

Concernant les locaux dédiés à l'animation, et eu égard soit à la configuration des lieux, soit à leur multi-utilisation, ils ont été transférés ou non.

Pour être transférés, les locaux devaient être dédiés exclusivement à la compétence qui a été confiée à la Communauté. Dans ce cas, ces locaux sont désormais placés sous la seule responsabilité de la Communauté de Communes qui assume alors tous les frais d'entretien. Un Centre de loisirs est passé ainsi sous statut intercommunal (Etréchy - Centre des Vrigneaux). Il en est de même pour l'Espace Jeunes, le service de la Police Municipale Intercommunale et le service d'Aide à la Recherche d'Emploi.

Par contre, dans le cas de locaux partagés, et donc, non transférables, les Communes ont conservé la gestion de leur bien et passé une convention avec la Communauté pour l'autoriser à l'emprunter aux fins d'exercer sa compétence, moyennant un loyer.

Depuis 2005, compte tenu du partage des locaux concernés avec l'école, la restauration scolaire ou le tissu associatif local, des conventions de ce type ont été passées avec les communes d'Auvers St Georges, Bouray sur Juine, Etréchy, Janville sur Juine, Villeconin et Villeneuve sur Auvers.

### **LES DONNEES FINANCIERES – PRESENTATION THEMATIQUE**

*La présentation des données financières exclut tous les mouvements de « transit » de fonds, et ne retrace que les soldes restant au compte de la Communauté. Dès lors, le produit des services est minoré du retour à Etréchy des recettes de la restauration scolaire ; le produit fiscal n'a été retenu qu'à concurrence de la différence entre le montant constaté chaque année et celui du retour vers les communes. Ce retour est établi après déduction des charges transférées sur un produit fiscal connu en 2003 (2004 pour Boissy et St Sulpice)*

Les ressources de la Communauté sont principalement

- la Dotation Globale de Fonctionnement
- le produit des contributions fiscales
- le produit issu de ses services

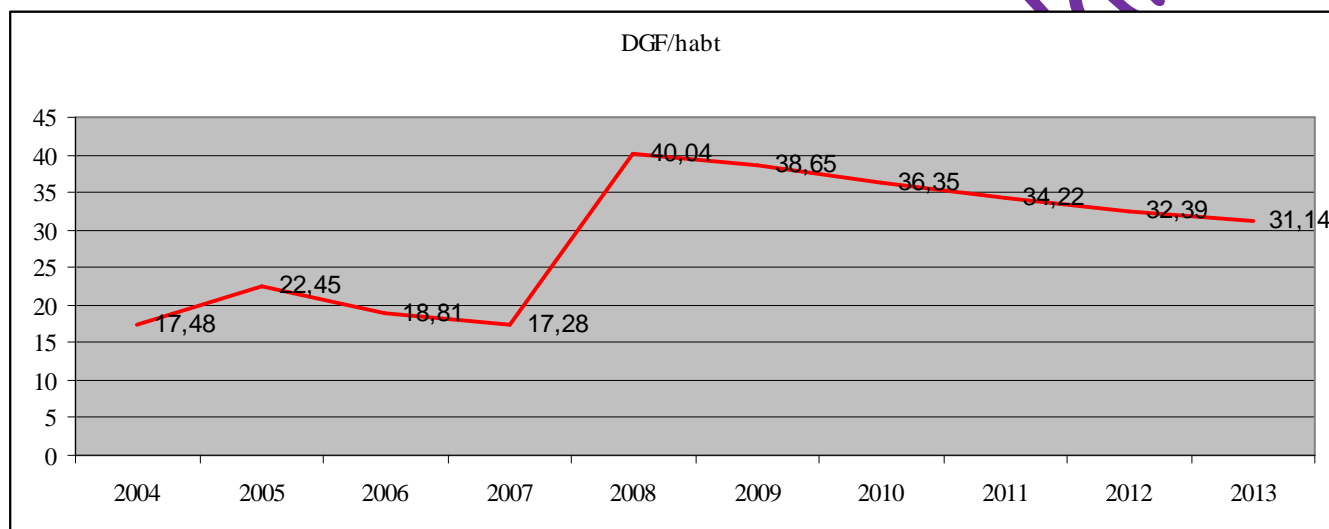
La DGF se traduit en deux canaux :

- une Dotation d'Intercommunalité (ou péréquation)
- une Dotation de Compensation

Si la DGF (péréquation), à partir de 2007, et avec l'effet de la prise de la compétence « Ordures Ménagères », a connu un niveau intéressant, à 40 € par habitant, elle ne s'établit plus qu'à 32,39 € en 2012 (31,14 € en 2013). Cette diminution résulte à la fois de l'application croissante de critères restrictifs (implication progressive du Coefficient d'Intégration Fiscale, prise en compte des reversements aux Communes, ...) et de la restriction des crédits d'Etat dans le cadre d'un plan général d'économies engagé pour le redressement des comptes de la Nation.

Dotation d'Intercommunalité

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
DGF/habt	17,48	22,45	18,81	17,28	40,04	38,65	36,35	34,22	32,39	31,14



année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dotation de péréquation	362 687	303 807	279 215	646 810	645 870	608 252	573 597	<b>546 026</b>
Dotation de compensation	521 428	528 539	533 167	538 719	543 029	544 658	487 220	<b>480 151</b>
<b>total</b>	<b>884 115</b>	<b>832 346</b>	<b>812 382</b>	<b>1 185 529</b>	<b>1 188 899</b>	<b>1 152 910</b>	<b>1 060 817</b>	<b>1 026 177</b>

En parallèle, évolution des charges transférées (hors compétence « ordures ménagères » compensée par la taxe) :

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Charges transférées	568 940	779 937	764 502	764 502	764 502	808 169	910 672	<b>910 672</b>

La DGF (péréquation + compensation) représentait 36,19 % des recettes de fonctionnement en 2005, elle ne représente plus que 25,63 % en 2012. (recettes de fonctionnement hors TEOM). Une ventilation des recettes est présentée plus loin.

**Le produit fiscal** a connu des évolutions récentes importantes, depuis la réforme de la TP et son remplacement par la Contribution Economique Territoriale. Ce produit fiscal a été complété par le versement au profit de la Communauté de la part régionale et départementale de la Taxe d'Habitation, ainsi que de la Taxe Foncière sur le Non Bâti. De plus, cette réforme s'est accompagnée de l'introduction de mécanismes de péréquation (FPIC, FNGIR) qui n'ont pas forcément participé à une optimisation de la lisibilité....

Ce produit fiscal réalisé (minoré du prélèvement FNGIR) a évolué comme suit :

année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
produit contrib. Diré	1 030 504	1 013 954	1 038 532	1 101 271	1 241 513	1 285 872	3 449 356	3 511 002
FNGIR							2 116 211	2 122 345
<b>Produit fiscal net</b>	<b>1 030 504</b>	<b>1 013 954</b>	<b>1 038 532</b>	<b>1 101 271</b>	<b>1 241 513</b>	<b>1 285 872</b>	<b>1 333 145</b>	<b>1 388 657</b>

Ce produit ne prend pas en compte la TEOM.

Pour l'exercice de ses compétences, la Communauté conserve le produit fiscal autrefois perçu par les communes, en fonction du montant des charges transférées. Elle restitue l'excédent inemployé aux communes via l'Attribution de Compensation (ou invite les communes au paiement à la CC des charges transférées excédant leur produit fiscal). Ce calcul est établi sur la base du produit fiscal perçu l'année antérieure à la création ou l'adhésion à la Communauté.

L'accroissement du produit fiscal génère un enrichissement, partagé avec les communes selon les modalités arrêtées pour l'attribution d'une Dotation de Solidarité

Ci-dessous un tableau retraçant le solde net de TP restant disponible pour la CC. Ce montant correspond donc au produit fiscal perçu par la Communauté,

- minoré du retour versé aux communes (*produit fiscal communal de 2003 diminué des charges transférées et des contributions au FNGIR et FPIC, et de la Dotation de Solidarité versée aux communes participant à l'enrichissement du territoire*);
- majoré du reversement de la Dotation négative des communes connaissant des charges transférées supérieures au produit fiscal de référence

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Solde TP (brut)	213 955	240 142	264 231	326 971	467 213	548 145	675 631	<b>728 773</b>
Versement dotation négative	23 646	29 049	29 049	29 049	29 049	36 143	58 432	<b>58 432</b>
Dotation de solidarité	36 129	9 199	31 094	41 510	59 751	59 751	59 751	<b>59 751</b>
<i>Total Solde TP (résultat net)</i>	<i>201 472</i>	<i>259 992</i>	<i>262 186</i>	<i>314 510</i>	<i>436 511</i>	<i>524 537</i>	<i>674 312</i>	<b>727 454</b>

Globalement, le volume budgétaire a connu une croissance continue, accentuée dans un premier temps par la prise de la compétence « ordures ménagères », puis par la réforme fiscale dont les effets ont été neutralisés par l'effet du reversement au FNGIR. Le tableau ci-dessous décrit précisément les moyens réels dont a disposé la Communauté pour son action, en faisant abstraction de la TEOM et du FNGIR.

#### Evolution des postes de dépenses et de fonctionnement (hors Ordures ménagères et FNGIR)

##### Produits de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Atténuations de produits	17 009	45 479	37 815	38 668	37 445	67 018	20 158	90 558
	0,70%	1,76%	1,38%	1,18%	1,12%	1,88%	0,51%	2,26%
Produits des services	384 560	442 872	499 597	510 392	535 313	568 679	857 329	881 089
	15,75%	17,15%	18,23%	15,58%	16,06%	15,96%	21,77%	22,01%
Impôts et taxes	1 054 150	1 043 003	1 067 581	1 130 320	1 271 311	1 322 654	1 392 230	1 448 351
	43,16%	40,39%	38,96%	34,51%	38,14%	37,13%	35,35%	36,19%
Dotations et participations	970 178	1 044 012	1 133 618	1 564 026	1 486 922	1 598 625	1 658 016	1 564 485
	39,72%	40,43%	41,37%	47,75%	44,61%	44,88%	42,10%	39,09%
autres produits de gestion courante	16 488	6 871	1 738	31 915	2 042	5 231	10 943	18 123
	0,68%	0,27%	0,06%	0,97%	0,06%	0,15%	0,28%	0,45%

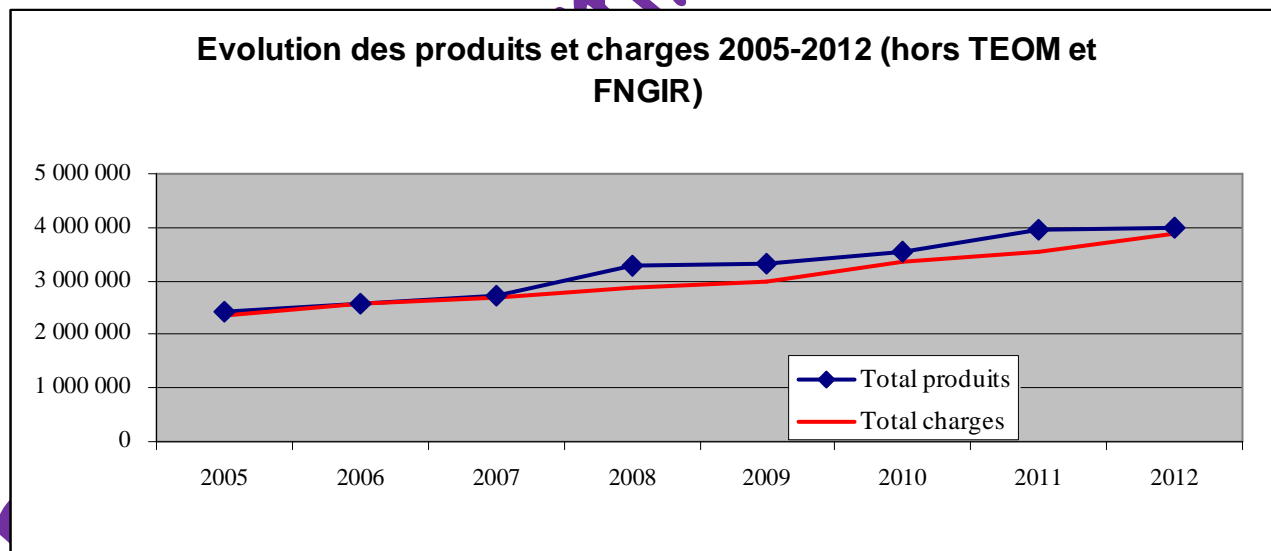
<b>Total produits</b>	2 442 385	2 582 237	2 740 349	3 275 321	3 333 033	3 562 207	3 938 676	4 002 606
-----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

### Charges de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Charges à caractère général	623 699	702 153	692 700	687 954	721 282	773 111	738 061	842 923
	26,61%	27,46%	25,85%	23,79%	24,02%	23,01%	20,90%	21,66%
Charges de personnel	715 070	918 882	1 020 066	1 047 665	1 157 449	1 336 081	1 867 978	2 047 142
	30,51%	35,93%	38,06%	36,23%	38,55%	39,77%	52,90%	52,61%
atténuations de charges	852 678	783 011	805 394	815 810	834 051	935 616	717 265	760 313
	36,38%	30,62%	30,05%	28,21%	27,78%	27,85%	20,31%	19,54%
Autres charges de gestion courante	151 970	153 377	161 843	337 486	275 487	288 777	184 030	218 788
	6,48%	30,62%	6,04%	11,67%	9,17%	8,60%	5,21%	5,62%
Charges financières	464	0	0	2 786	14 452	25 661	23 751	21 637
	0,02%			0,10%	0,48%	0,76%	0,67%	0,56%
<b>Total charges</b>	<b>2 343 881</b>	<b>2 557 423</b>	<b>2 680 003</b>	<b>2 891 701</b>	<b>3 002 721</b>	<b>3 359 246</b>	<b>3 531 085</b>	<b>3 890 803</b>

Résultat	98 504	24 814	60 346	383 620	330 312	202 961	407 591	111 803
----------	--------	--------	--------	---------	---------	---------	---------	---------

Ce résultat correspond au résultat brut annuel, non cumulé. Avant affectation.

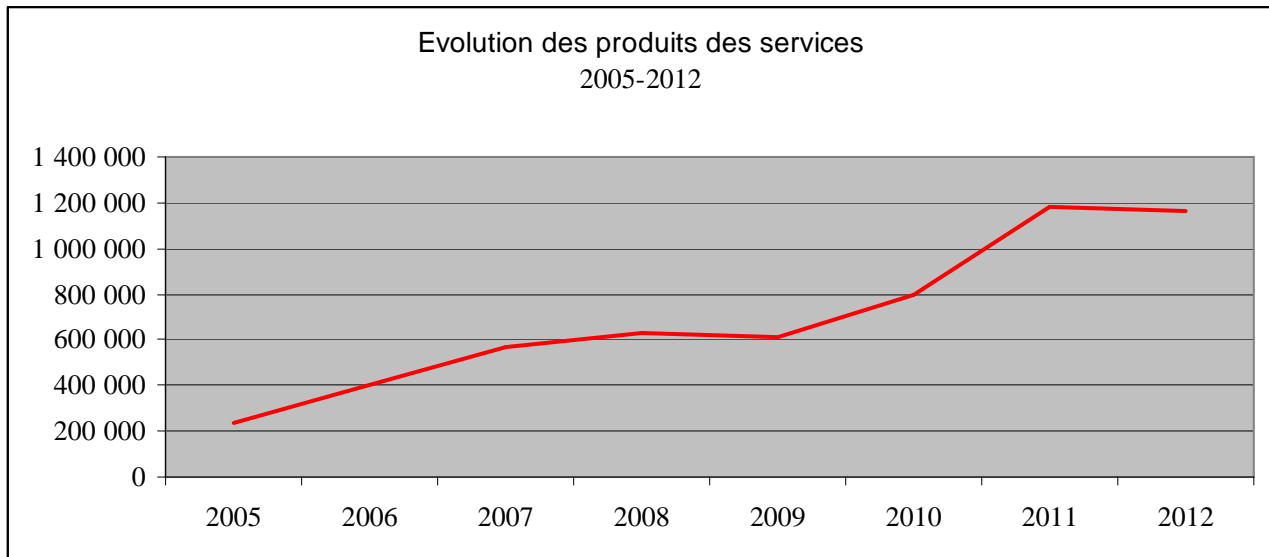


**Le produit des services** a connu une évolution liée au développement des compétences. Ainsi, depuis 2011, cette ressource intègre les participations perçues au titre du maintien à domicile, s'ajoutant à celles perçues au titre des Centres de Loisirs-Garderies.

Ces participations sont de deux ordres :

- participations des familles selon leur faculté contributive (application du Quotient Familial),
- participation financière de partenaires institutionnels (CAF, Caisses de retraite, etc)

année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
produits	237 435	406 629	569 464	632 850	612 168	793 837	1 184 231	1 159 676



Le total des produits pour ces deux services s'établit à 1.159.676 €, soit 664.920 € pour les Centres de Loisirs / Garderies et 494.756 € pour le service Maintien à domicile (aide-ménagères, portage de repas, téléalarme). La présentation ci-dessus intègre à la fois les participations des familles et celles des partenaires tels que la CAF, le Conseil Général, les caisses de retraite, etc...

*Un rapport retraçant l'activité de ces deux services suit.*

Sur un plan strictement financier, ces services présentent un bilan synthétique comme suit :

**Centre de loisirs/ Garderie/Vacances/Espace Jeunes :**

Dépenses de fonctionnement : 964.071 €

Recettes de fonctionnement :

664.919 € répartis en

- 408.239 € (participation des familles)
- 251.323 € (CAF)
- 5.357 € (rembours. frais de personnel)

○ **Soit une charge résiduelle pour la CC de 299.152 €**

**Maintien à domicile :**

Aide-ménagères

Dépenses de fonctionnement : 469.422,72 € (481.095,97 € en 2011)

Recettes de fonctionnement : 426.999,32 € (431.446,27 € en 2011) répartis en

- 16.598,25 € (remboursement frais de personnel) 1.340,62 € en 2011
- 181.764,40 € (participation des familles) 200.441,79 € en 2011
- 79.871,89 € (Caisses retraite) 36.188,79 € en 2011
- 148.764,78 € (Subvention CG91) 193.475,07 € en 2011

○ **Soit une charge résiduelle pour la CC de 42.423,40 €**  
(49.648 € en 2011)

Portage de repas

Dépenses de fonctionnement : 55.023,30 € (61.348,09 € en 2011)

Recettes de fonctionnement : 55.656,96 € (60.199,30 € en 2011)

○ **Soit un produit résiduel pour la CC de 633,66 €**  
(déficit de 1.148 € en 2011)

Téléalarme

Dépenses de fonctionnement : 14.503,05 € (16.612,61 € en 2011)

Recettes de fonctionnement : 12.100,56 € (10.029,15 € en 2011)

○ **Soit une charge résiduelle pour la CC de 2.402,49 €**  
(6.583 € en 2011)

L'ensemble des dépenses pour le service « maintien à domicile » s'établit donc à 538.949,07 € auxquels il convient d'ajouter 81.946,90 € correspondant aux coûts salariaux d'administration du service, soit 620 895,97 €.

Les recettes totales étant de 494.756,84 €, le bilan comptable du service fait donc apparaître un déficit de 126.139,13 € (141.061,87 € en 2011).

Ainsi, les principales sources de recettes (hors TEOM et FNGIR) se présentent comme suit:

- produits des services (globaux) :	1.159.676 €
- produit net fiscal:	1.388.657 €
- DGF:	1.026.177 €

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel telles qu'elles apparaissent au Compte Administratif, représentent 52,6% du budget de fonctionnement (y compris les mises à disposition). Ce pourcentage est représentatif des caractéristiques de l'action de la Communauté, qui requiert essentiellement de la main-d'œuvre.

En Investissement, l'année 2012 a été une année de transition, sur laquelle ont été constatés les derniers paiements concernant la crèche de Bouray sur Juine et le lancement des travaux de la microcrèche de Souzy la Briche. Les dépenses d'investissement ont finalement été très modestes : 229.054 €.

**M. GAUTRELET** demande une précision quant à la différence de la perception Eco-emballage et Eco-folio.

**M. BOURGEOIS** répond que la somme perçue est plus importante que celle prévue initialement. Il reste difficile d'appréhender le retour qui sera fait aux communes, consigne a donc été donnée aux services financier de rester prudents.

**M. GAUTRELET** demande si le transfert des cantines sous-entend un choix communautaire pour les rythmes scolaires.

**M. BOURGEOIS** répond que le vote ne concerne que le transfert de la restauration scolaire prévu au 01 janvier 2014, c'est la raison pour laquelle les communes doivent délibérer rapidement.

**M. MEUNIER** précise qu'il n'y a pas de superposition entre les rythmes scolaires et le transfert de la cantine qui s'effectuera en janvier 2014.

La Communauté de Communes prenant la compétence cantine verra l'organisation de la réforme des rythmes scolaires, en septembre 2014, facilitée.

Une commission concernant ce passage des rythmes scolaires aura lieu le 03 octobre prochain.

**M. BERNARD** se félicite de la qualité du document, mais regrette un manque de commentaires.

## LA GESTION DES ORDURES MENAGERES ET LA T.E.O.M.

Depuis 2011, le service se décline comme suit :

### Représentation-substitution au sein des Syndicats de Collecte

- SICTOM du Hurepoix pour les communes de Mauchamps, St Sulpice de Favières, Souzy la Briche et Villeconin

### Représentation-substitution au sein des Syndicats de Traitement

- SIREDOM pour les communes d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Chamarande, Chauffour les Etréchy, Etréchy, Janville sur Juine, Torfou et Villeneuve sur Auvers
- SICTOM du Hurepoix pour les communes de Mauchamps, St Sulpice de Favières, Souzy la Briche et Villeconin

### Maîtrise d'Ouvrage directe pour la Collecte

- pour les communes d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Chamarande, Chauffour les Etréchy, Etréchy, Janville sur Juine, Torfou et Villeneuve sur Auvers



Le marché public pour la collecte sur ces 9 communes a été passé en 2 lots, pour ne pas bousculer l'organisation antérieure mise en place sur les communes relevant antérieurement du SIRCOM de la Ferté Alais. Le seul changement a concerné les communes d'Etréchy et Chauffour les Etréchy qui ont opté pour une limitation à 6 passages pour la collecte des encombrants en lieu et place des 10 précédents.

Les services de la Communauté procèdent au calcul des coûts du service pour ces 9 communes, et ce montant est complété du produit attendu sollicité par le SICTOM du Hurepoix.

Pour la traduction fiscale de ces coûts, deux techniques sont employées sur le territoire communautaire :

- la Communauté rapporte le produit attendu (coût par habitant identique pour toutes les communes sur chacun des lots) sur les bases fiscales communiquées par les services de l'Etat, pour en déduire le taux.
- la Communauté enregistre le produit attendu par le SICTOM du Hurepoix résultant de l'application d'un taux unique.

Pour les 9 communes en gestion directe, un règlement direct est effectué auprès du titulaire du marché de collecte et pour le traitement. Concernant le SICTOM du Hurepoix, un appel de fonds est effectué par 1/12<sup>ème</sup> auprès de la Communauté.

Les taux et coûts 2012 se sont déclinés comme suit :

Communes	Population recensement	Produit attendu 2012	Bases 2012	Bases/ habt recensé	Taux 2012	Coût 2012 /habt recensé
Auvers St Georges	1165	98 104,65 €	1 458 353 €	1 251,81	6,73%	<b>84,21 €</b>
Boissy le Cutté	1312	110 483,52 €	994 833 €	758 €	11,11%	
Bouray sur Juine	1943	163 620,03 €	1 740 057 €	896 €	9,40%	
Chamarande	1082	91 115,22 €	876 019 €	810 €	10,40%	<b>84,21 €</b> (112,17 en 2011)
Chauffour	131	8 193,00 €	107 661 €	822 €	7,61%	<b>62,54 €</b> (63,37 en 2011)
Etréchy	6252	666 304,81 €	8 755 648 €	1 400,46	7,61%	<b>106,57 €</b> (106,26 en 2011)
Janville sur Juine	1914	161 177,94 €	1 710 254 €	894 €	9,42%	<b>84,21 €</b>
Torfou	270	22 736,70 €	204 620 €	758 €	11,11%	
Villeneuve sur Auvers	637	53 641,77 €	533 029 €	837 €	10,06%	
Mauchamps	289	28 959,03 €	264 466 €	915 €	10,95%	<b>116,00 €</b> (moyenne) (108,96 en 2011)
St Sulpice de Favières	324	49 602,95 €	452 995 €	1 398,13	10,95%	
Souzy la Briche	376	31 525,49 €	287 904 €	766 €	10,95%	
Villeconin	707	86 239,46 €	787 575 €	1 113,97	10,95%	

Le coût par habitant 2011 pour la commune de Chamarande tient compte du provisionnement effectué sur le budget à hauteur de 26 K€ en vue du règlement partiel au SEDRE des coûts d'acquisition des bacs.

Le total des dépenses 2012 pour ce service s'établit à 1.812.515 €. En contrepartie, les recettes globales font apparaître un produit de 1.848.679 €. Cette différence s'explique par la perception Eco-emballages et Eco-folio de soutiens financiers dont le montant cumulé, initialement prévu à hauteur de 80.000 €, a été finalement de 274.641 €.

Concernant les tonnages, et de manière à être le plus exhaustifs possible, ce sont les tonnages indiqués par le SIREDOM qui sont repris dans cette présentation. En effet, ces données paraissent plus complètes, puisqu'elles intègrent les tonnages issus des points d'apport volontaire (verre et papier) :

Pop. globale	années	OM	encombrants	Papier / emballages + verre	Déchets verts	Gravats/ Déchets ST	Total tonnages	Moy/kg/ /hab	moy/kg/hab (hors déchets verts et gravats)
14706	<b>2011</b>	3 945,29	421,99	1 243,09	1 486,13	144,08	7 240,58	492,36	381,50
	<b>2012</b>	3 942,73	306,33	1 225,46	1 436,52	93,06	7 004,10	476,27	372,26

#### Service du maintien à domicile

Ce service, communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, propose 3 types de prestation :

- l'aide à domicile
- le portage de repas
- la téléalarme

Concernant l'activité propre du service, **22.123** heures (*23.911h en 2011*) ont été réalisées au domicile de **161** personnes âgées et/ou dépendantes (*133 en 2011*). **16.201** repas (*14.256 en 2011*) ont été portés chez 37 usagers (*38 en 2011*) en moyenne journalière. Enfin, **150** personnes bénéficient de la téléalarme sur le territoire communautaire.

Les moyens du service sont comme suit, en situation arrêtée au 31 décembre 2011 :

<i>Fonctions occupées</i>	<b>Effectif (nombre de personnes physiques)</b>	<b>Effectif en ETP</b>	<b>ETP affectés à l'aide à domicile prestataire</b>
Responsables de service	1		1
Agents administratifs	2		1.5
<i>Total personnel administratif</i>	3		2.5
Intervenants :			
agents à domicile	11		11.29
auxiliaires de vie sociale	8		6.31
<i>Total personnel d'intervention sociale</i>	19		17.60
<b>Effectif total</b>	<b>22</b>		<b>20.1</b>

#### AIDE A DOMICILE

Concernant l'aide à domicile, les interventions directes du service concernent essentiellement Etréchy et quelques foyers aux alentours, le principe ayant été posé dès l'origine de ne pas concurrencer les associations locales intervenant déjà sur le secteur.

Plus globalement, les interventions à domicile sur le territoire se détaillent comme suit :

Statistiques par service - 2012 - Aides à domicile (en heures)

		1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	TOTAL 2012	rappel 2011
AIMD	Auvers St G	614,00	699,00	847,25	754,00	<b>2 914,25</b>	1 597,25
Morigny	Boissy le C	266,00	158,00	171,00	183,00	<b>778,00</b>	1 230,25
AIMD	Bouray S/J	1 117,00	930,00	844,00	985,25	<b>3 876,25</b>	3 706,50
AIMD	Chamarande	333,50	315,00	310,25	385,00	<b>1 343,75</b>	1 219,50
CCJR	Chauffour les E	33,50	11,00	16,50	17,50	<b>78,50</b>	148,00
CCJR	Etréchy	5 770,00	5 253,75	5 104,50	5 092,25	<b>21 220,50</b>	22 802,50
AIMD	Janville S/J	2 183,50	1 837,75	1 781,75	1 860,00	<b>7 663,00</b>	7 911,75
CCJR	Mauchamps	108,25	102,00	102,25	93,25	<b>405,75</b>	364,30
3V	St Sulpice de F	73,25	65,75	109,75	332,75	<b>581,50</b>	375,00
3V	Souzy la B	-	-	-	7,00	<b>7,00</b>	6,00
AIMD	Torfou	18,00	36,00	36,00	38,50	<b>128,50</b>	77,50
3V	Villeconin	449,00	389,25	379,00	1 539,00	<b>2 756,25</b>	1 649,25
AIMD+CCJR	Villeneuve S/A	44,75	83,50	40,50	109,25	<b>278,00</b>	148,50
<b>TOTAL</b>		<b>11 010,75</b>	<b>9 881,00</b>	<b>9 742,75</b>	<b>11 396,75</b>	<b>42 031,25</b>	41 290,30

Selon les termes des conventions passées avec chacune des Associations intervenant sur le territoire, la Communauté participe

- par la prise en charge financière de la différence tarifaire appliquée par les Associations pour maintenir un prix communautaire unique
- par une subvention supplémentaire allant de 4,27 € par habitant (AIMD) à 1,50 € ou 15% du SMIC brut par heure effectuée (3 Vallées ou Morigny)...

Ces engagements se traduisent pour la Communauté en 2012 comme suit :

Participations	2012	Rappel 2011
Aide à domicile ( Rbt)		
AIMD	<b>6 295,70 €</b>	4 992,79
3V	<b>623,52 €</b>	851,95
Morigny	<b>569,29 €</b>	623,17
Portage repas AIMD	<b>2 656,08 €</b>	3 668,94
<i>Subventions</i>		
AIMD	<b>26 471,46 €</b>	26 277,58
3V	<b>2 818,14 €</b>	2 450,62
Morigny	<b>1 120,04 €</b>	1 538,97

Soit un total versé aux Associations pour 2012 de **40.554,23 €** (40.404,02 € en 2011).

Concernant les repas, le tableau ci-dessous retrace la totalité des prestations sur le territoire, sachant que seules la Communauté et AIMD les proposent.

Statistiques par service - 2012 - Repas

1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	TOTAL 2012	Rappel 2011
---------------	----------------	----------------	----------------	------------	-------------

Auvers St Georges	88	-	143	5	<b>236</b>	96
Boissy le Cutté	180	160	168	186	<b>694</b>	682
Bouray S/Juine	97	59	86	50	<b>292</b>	729
Chamarande	-	-	33	-	<b>33</b>	-
Chauffour les Etréchy	182	92	49	184	<b>507</b>	724
Etréchy	3 673	3 403	3497	3 367	<b>13 940</b>	13 385
Janville S/Juine	297	305	335	435	<b>1 372</b>	1 912
Mauchamps	-	-	-	-	<b>-</b>	-
St Sulpice de Favières	69	33	64	7	<b>173</b>	-
Souzy la Briche	-	-	-	-	<b>-</b>	-
Torfou	-	-	-	-	<b>-</b>	-
Villeconin	-	-	180	184	<b>364</b>	7
Villeneuve S/Auvers	294	323	236	350	<b>1 203</b>	376
<b>TOTAL</b>	<b>4 880</b>	<b>4 375</b>	<b>4791</b>	<b>4 768</b>	<b>18 814</b>	17 911

Statistiques par service - 2012 - Téléassistance

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Auvers St Georges	11	10	9	9
Boissy le Cutté	3	3	3	3
Bouray S/Juine	11	12	15	14
Chamarande	9	10	10	10
Chauffour les Etréchy	-	-	-	1
Etréchy	62	64	67	60
Janville S/Juine	21	22	23	25
Mauchamps	1	2	2	2
St Sulpice de Favières	4	4	4	3
Souzy la Briche	2	3	3	4
Torfou	2	2	2	2
Villeconin	7	6	6	7
Villeneuve S/Auvers	11	11	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>	<b>149</b>	<b>154</b>	<b>150</b>
2011 :	139	144	143	145

Concernant le point spécifique de la téléalarme, la Communauté de Communes conserve à sa charge tout ou partie des coûts d'abonnement, selon les facultés contributives des usagers. Cette prise en charge pour 2011 s'établit comme suit :

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	<b>TOTAL</b>
Participation CC Téléassistance	1 788,79 €	1 891,70 €	1 950,53 €	2 000,62 €	<b>7 631,64 €</b>

En 2011 : 7.009,63 €

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport d'activité présenté,  
Le Conseil Municipal,  
**DIT** avoir entendu le rapport d'activité 2012.